Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900807-20251212-DELIB_2025_066-DE

DELIBERATION 2025_066

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

Le douze décembre deux mille vingt-cinq,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur LÉON Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil : 05 décembre 2025

Présents	Votants
10	14

Présents : M. LÉON Jean-Jacques, Mme LE ROY Christine, M. LE GOFF Philippe, Mme GOHEL Colette, M. SALAÜN Philippe, M. HAREL Jean-Claude, M. WICHORSKI Alain, Mme KERHOAS Véronique, M. LOIRE Guy, M. LE GUÉDÈS Jean-François,

Absents avec procuration : M. CADIOU Julien (pouvoir donné à P. SALAÜN), Mme LE DOARÉ Gwenn (pouvoir donné à JJ. LEON), M. BEN YAHMED Faouzi (pouvoir donné à C. LE ROY), Mme MUSELLEC Catherine (pouvoir donné à G. LOIRE),

Absents : M. FÉREC Laurent, Mme DEMARET Nathalie, Mme DUVAL Anaïs, Mme DRÉAU Brigitte, Mme PLÉVEN Béatrice

Secrétaire de séance : Colette GOHEL

Objet : Tarifs de location de la salle des Expositions

Une forte demande de location de salles existe sur la commune. La construction de la nouvelle salle multifonctions est d'ailleurs notamment intervenue afin de répondre à cette demande. Néanmoins, cette nouvelle proposition de location ne convient pas à toutes les demandes, spécialement de salle plus modeste. La salle Houat est régulièrement louée, si bien qu'il arrive parfois que nous ne pouvons satisfaire la demande.

Afin de pouvoir faire face à cette demande grandissante, Il est donc proposé de permettre la location de la salle des Expositions.

Comme l'ensemble des tarifs municipaux, les tarifs de location de cette salle doivent être votés par le Conseil Municipal.

La salle des Expositions présentant un niveau d'équipement inférieur à la salle Houat, le montant de la location proposée est de 100 € pour le week-end (pour mémoire, la location de la salle Houat est proposée à 150 €).

Une caution d'un montant de 500 € sera demandée afin de garantir contre toute dégradation.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900807-20251212-DELIB_2025_066-DE

Votes pour	**12**
Votes contre	**0**
Abstentions	**2**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** les tarifs de location de la salle des expositions

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 15/12/2025*

Jean-Jacques LÉON,
Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT